

N°24-CS

Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n° 23-HQ du 19 juillet 2023 portant ouverture du concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-BI du 11 mars 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-BM du 11 mars 2024 fixant la date et les lieux des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-CE fixant la composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-CK du 29 mars 2024 modifiant la composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Arrête

Article 1 : Liste des correcteurs

La liste des correcteurs des épreuves écrites du concours d'accès au grade de technicien, session 2024, est fixée comme suit :

- M. Hedi BOUAZNI, Chef de service routier auprès d'un département ;
- M. Laurent BRESSON, Directeur Pôle technique environnement et cadre de vie, auprès d'une commune ;
- M. Jean-Michel COUREAU, Directeur du Pôle environnement, aménagement du territoire et patrimoine auprès d'une commune ;
- M. Frédéric DAROQUE, Directeur adjoint en charge du patrimoine bâti auprès d'un département ;
- M. Éric DE GOBBI, Chef de service direction logistique auprès d'un département ;
- M. Mathieu FABRE, Chef de service mobilité et gestion réseaux auprès d'une métropole ;
- M. Bertrand HILLAT, Directeur des services techniques auprès d'une commune ;
- M. Stéphane JAKUBIAK, Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine auprès d'une communauté d'agglomération ;
- M. Jean Charles LACLAU, Directeur général des services auprès d'une commune ;
- M. Gérard LAFFONT, Ingénieur en retraite ;
- M. Gilles MASSAT, Chef de service à la direction du patrimoine auprès d'un conseil départemental ;
- M. Jean Marc NOGUE, chef du service sécurité auprès d'un conseil départemental ;
- M. Dominique MICHEL, Chargé de mission sécurité routière, Mobilité, Gestion Réseaux, en retraite ;
- Mme Emilie TOURRET, Chargée d'étude à la direction architecture auprès d'une métropole.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site Internet du CDG31.



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ